

ou 3. lieuës du bourg qui s'en venoiët, apres auoir passé la nuit dãs les bois affez heureusemēt par vne bõne rencontre ou plustoft cõduite de Dieu; ils prirēt le deuāt pour faire preparer à mäger à ces pauvres PP. qui n'auoiēt mangé de ce iour.

Le defunt depuis le trãsport de nostre demeure hors de sõ bourg, auoit destiné vne partie de sa cabane pour vne chapelle. Cela de son viuāt n'auoit pû estre executé, sa mort estāt furuenü au tēps que le bourg chãgeoit de place, & que chacun se faifoit vne nouvelle cabane. Mais au mois d'Octobre enfuiuant, le tout se trouuāt disposé, la Chappelle fort cõmode y fut dresseé, & la premiere Messe dite le 14. du mesme mois. C'est en cette [27] Chapelle (de laquelle en nostre absence ce nouveau Chrestien a la clef) que s'affemblēt matin & soir les Chrestiēs, pour faire leurs prieres, aufquelles preside le Chrestien le plus anciē & le plus cõsiderable pour le presēt, de cette petite Eglise, nõmé René Tfondihane. C'est luy sur tous qui a le soin de remarquer le *Sainēt Iour*. c'est à dire, le Dimanche: ce qu'il fait avec les autres, difant tous les iours de la femaine vne dixaine de son chapellet à ce deffein.

Ils s'affemblent en cette mesme Chapelle, tous les Dimãches, ou pour entendre la Messe & l'instruction publique lors que nous y sõmes, ou pour dire en communauté leur chapellet. Quãd ils pensēt que nous ne sõmes pas pour nous trouuer avec eux le Dimãche, raremēt quelqu'un d'eux mãque-il à se trouuer chez nous pour celebrer ce S. iour. Celui dõt ie parlois maintenãt René Tfondihane y a passé quelquefois les 8. iours. Or deuant que cõclure ce qui appartient à cette petite Eglise; ie ne puis ob-